



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم
قرارات وآراء، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاعات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 021.54.35.06 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12 C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ BADR : 060.300.0007 68/KG ETRANGER : (Compte devises) BADR : 060.320.0600 12
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1090,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction.....	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE**DECRETS**

Décret présidentiel n° 20-187 du Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement de la Présidence de la République.....	4
Décret présidentiel n° 20-188 du Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020 portant création d'un chapitre et transfert de crédits au budget de fonctionnement des services du Premier ministre.....	4
Décret présidentiel n° 20-189 du Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères.....	5
Décret présidentiel n° 20-190 du Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères.....	5
Décret présidentiel n° 20-191 du Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.....	6
Décret présidentiel n° 20-192 du Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale.....	6
Décret présidentiel n° 20-193 du Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020 portant approbation de l'avenant n° 2 au contrat du 28 juillet 2015 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « In Salah II » (Blocs : 338 a, 340 b, 342 et 343 a), conclu à Alger, le 2 avril 2020 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale « SONATRACH-S.P.A ».....	7

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin à des fonctions au ministère des affaires religieuses et des wakfs.....	7
Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin à des fonctions au ministère de l'éducation nationale.....	7
Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin aux fonctions du directeur de l'éducation à la wilaya de M'Sila.....	8
Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin aux fonctions du directeur des finances et des moyens au ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.....	8
Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'action sociale et de la solidarité de wilayas.....	8
Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin aux fonctions de directeurs généraux des offices de promotion et de gestion immobilière de wilayas.....	8
Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin aux fonctions du directeur des équipements publics à la wilaya de Constantine.....	8
Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin aux fonctions du directeur du commerce à la wilaya de Souk Ahras.....	8
Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère de la communication.....	8
Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin aux fonctions du directeur de la santé et de la population à la wilaya de Naâma.....	8

SOMMAIRE (suite)

Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin aux fonctions d'une chargée d'études et de synthèse au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.....	8
Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin à des fonctions au ministère des relations avec le Parlement.....	9
Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au conseil national économique et social.....	9
Décret exécutif du 27 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 19 juillet 2020 portant nomination à la direction générale de la fonction publique et de la réforme administrative.....	9
Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de la communication.....	9
Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 portant nomination du directeur de la santé et de la population à la wilaya d'Alger.....	9

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du 19 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 11 juillet 2020 portant délégation de signature au directeur de la réglementation et de l'exécution comptable des budgets à la direction générale de la comptabilité.....	9
Arrêtés du 19 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 11 juillet 2020 portant délégation de signature à des sous-directeurs.....	10

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

Arrêté du 10 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 2 juillet 2020 portant homologation des indices des salaires et matières du 1er trimestre 2019, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH).....	13
--	----

DECRETS

Décret présidentiel n° 20-187 du Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement de la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 19-14 du 14 Rabie Ethani 1441 correspondant au 11 décembre 2019 portant loi de finances pour 2020 ;

Vu la loi n° 20-07 du 12 Chaoual 1441 correspondant au 4 juin 2020 portant loi de finances complémentaire pour 2020 ;

Vu le décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1441 correspondant au 27 janvier 2020 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2020, au budget des charges communes ;

Vu le décret présidentiel n° 20-08 du 2 Jomada Ethania 1441 correspondant au 27 janvier 2020 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2020, à la Présidence de la République ;

Décète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2020, un crédit de cinq cent cinquante-six millions quatre cent vingt-trois mille dinars (556.423.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2020, un crédit de cinq cent cinquante-six millions quatre cent vingt-trois mille dinars (556.423.000 DA), applicable au budget de fonctionnement de la Présidence de la République et aux chapitres énumérés à l'état annexé à l'original du présent décret.

Art. 3 — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 20-188 du Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020 portant création d'un chapitre et transfert de crédits au budget de fonctionnement des services du Premier ministre.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 19-14 du 14 Rabie Ethani 1441 correspondant au 11 décembre 2019 portant loi de finances pour 2020 ;

Vu la loi n° 20-07 du 12 Chaoual 1441 correspondant au 4 juin 2020 portant loi de finances complémentaire pour 2020 ;

Vu le décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1441 correspondant au 27 janvier 2020 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2020, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 20-10 du 2 Jomada Ethania 1441 correspondant au 27 janvier 2020 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2020, au Premier ministre ;

Décète :

Article 1er. — Il est créé, au sein de la nomenclature du budget de fonctionnement des services du Premier ministre pour 2020, section I — Premier ministre, sous-section I — Services centraux, un chapitre n° 44-03 intitulé « Contribution au commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique ».

Art. 2. — Il est annulé, sur 2020, un crédit de cinquante-six millions trois cent mille dinars (56.300.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 3. — Il est ouvert, sur 2020, un crédit de cinquante-six millions trois cent mille dinars (56.300.000 DA), applicable au budget de fonctionnement des services du Premier ministre, section I — Premier ministre, sous-section I — Services centraux, un chapitre n° 44-03 « Contribution au commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique ».

Art. 4 — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 20-189 du Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 19-14 du 14 Rabie Ethani 1441 correspondant au 11 décembre 2019 portant loi de finances pour 2020 ;

Vu la loi n° 20-07 du 12 Chaoual 1441 correspondant au 4 juin 2020 portant loi de finances complémentaire pour 2020 ;

Vu le décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1441 correspondant au 27 janvier 2020 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2020, au budget des charges communes ;

Vu le décret présidentiel n° 20-09 du 2 Jomada Ethania 1441 correspondant au 27 janvier 2020 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2020, au ministre des affaires étrangères ;

Décète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2020, un crédit de deux cent cinquante-huit millions de dinars (258.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2020, un crédit de deux cent cinquante-huit millions de dinars (258.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et au chapitre n° 42-01 « Participation aux organismes internationaux ».

Art. 3 — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 20-190 du Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 19-14 du 14 Rabie Ethani 1441 correspondant au 11 décembre 2019 portant loi de finances pour 2020 ;

Vu la loi n° 20-07 du 12 Chaoual 1441 correspondant au 4 juin 2020 portant loi de finances complémentaire pour 2020 ;

Vu le décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1441 correspondant au 27 janvier 2020 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2020, au budget des charges communes ;

Vu le décret présidentiel n° 20-09 du 2 Jomada Ethania 1441 correspondant au 27 janvier 2020 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2020, au ministre des affaires étrangères ;

Décète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2020, un crédit de deux cent soixante-dix-sept millions de dinars (277.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2020, un crédit de deux cent soixante-dix-sept millions de dinars (277.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et au chapitre n° 46-91 « Frais d'assistance aux nationaux à l'étranger ».

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 20-191 du Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 19-14 du 14 Rabie Ethani 1441 correspondant au 11 décembre 2019 portant loi de finances pour 2020 ;

Vu la loi n° 20-07 du 12 Chaoual 1441 correspondant au 4 juin 2020 portant loi de finances complémentaire pour 2020 ;

Vu le décret présidentiel du 2 Joumada Ethania 1441 correspondant au 27 janvier 2020 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2020, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 20-11 du 2 Joumada Ethania 1441 correspondant au 27 janvier 2020 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2020, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

Décète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2020, un crédit de quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions six cent quarante mille dinars (497.640.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2020, un crédit de quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions six cent quarante mille dinars (497.640.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, section I, et au chapitre n° 37-07 « Contribution au fonds de solidarité des collectivités locales ».

Art. 3 — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 20-192 du Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 19-14 du 14 Rabie Ethani 1441 correspondant au 11 décembre 2019 portant loi de finances pour 2020 ;

Vu la loi n° 20-07 du 12 Chaoual 1441 correspondant au 4 juin 2020 portant loi de finances complémentaire pour 2020 ;

Vu le décret présidentiel du 2 Joumada Ethania 1441 correspondant au 27 janvier 2020 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2020, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 20-17 du 2 Joumada Ethania 1441 correspondant au 27 janvier 2020 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2020, au ministre de l'éducation nationale ;

Décète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2020, un crédit de six milliards de dinars (6.000.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2020, un crédit de six milliards de dinars (6.000.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale et au chapitre n° 46-04 « Services déconcentrés de l'Etat — Dotation pour l'allocation spéciale au profit des élèves démunis ».

Art. 3 — Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 20-193 du Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020 portant approbation de l'avenant n° 2 au contrat du 28 juillet 2015 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « In Salah II » (Blocs : 338 a, 340 b, 342 et 343 a), conclu à Alger, le 2 avril 2020 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale « SONATRACH-S.P.A ».

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'énergie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 19-13 du 14 Rabie Ethani 1441 correspondant au 11 décembre 2019 régissant les activités d'hydrocarbures, notamment ses articles 65 et 230 ;

Vu le décret présidentiel n° 95-102 du 8 Dhou El Kaâda 1415 correspondant au 8 avril 1995 portant création du Conseil national de l'énergie ;

Vu le décret présidentiel n° 98-48 du 14 Chaoual 1418 correspondant au 11 février 1998, modifié et complété, portant statuts de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures « SONATRACH » ;

Vu le décret présidentiel n° 15-280 du 11 Moharram 1437 correspondant au 25 octobre 2015 portant approbation de contrats pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures, conclus à Alger, le 28 juillet 2015 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale « SONATRACH-S.P.A » ;

Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 15-302 du 20 Safar 1437 correspondant au 2 décembre 2015, modifié, fixant les attributions du ministre de l'énergie ;

Vu l'avenant n° 2 au contrat du 28 juillet 2015 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « In Salah II » (Blocs : 338 a, 340 b, 342 et 343 a), conclu à Alger, le 2 avril 2020 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale « SONATRACH-S.P.A » ;

Le Conseil des ministres entendu ;

Décète :

Article 1er. — Est approuvé et sera exécuté, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, l'avenant n° 2 au contrat du 28 juillet 2015 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « In Salah II » (Blocs : 338 a, 340 b, 342 et 343 a), conclu à Alger, le 2 avril 2020 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale « SONATRACH-S.P.A ».

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin à des fonctions au ministère des affaires religieuses et des wakfs.

Par décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020, il est mis fin aux fonctions au ministère des affaires religieuses et des wakfs, exercées par Mme. et MM. :

- Kheireddine Aouir, chargé d'études et de synthèse ;
- Ahmed Grigahcene, directeur de la culture islamique ;
- Assia Guessas, chef d'études au bureau ministériel de la sûreté interne d'établissement.

Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin à des fonctions au ministère de l'éducation nationale.

Par décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020, il est mis fin aux fonctions au ministère de l'éducation nationale, exercées par MM. :

- Fayçal Fadel, directeur de la gestion des ressources humaines ;
- Kamel Hamadou, directeur de la formation, admis à la retraite ;
- Kamel Mebrouk, sous-directeur de la documentation éducative.

Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin aux fonctions du directeur de l'éducation à la wilaya de M'Sila.

Par décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'éducation à la wilaya de M'Sila, exercées par M. Oualid Belhouchet, admis à la retraite.

-----★-----

Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin aux fonctions du directeur des finances et des moyens au ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.

Par décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020, il est mis fin aux fonctions de directeur des finances et des moyens au ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, exercées par M. Zouhir Khaldi.

-----★-----

Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'action sociale et de la solidarité de wilayas.

Par décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020, il est mis fin aux fonctions de directeurs de l'action sociale et de la solidarité aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Boualem Hamadi, à la wilaya de Laghouat ;
- Lyes Benkobi, à la wilaya de Batna, admis à la retraite ;
- Salah Bouabdallah, à la wilaya de Béjaïa ;
- Laïd Moumen, à la wilaya d'El Bayadh.

-----★-----

Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin aux fonctions de directeurs généraux des offices de promotion et de gestion immobilière de wilayas.

Par décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020, il est mis fin aux fonctions de directeurs généraux des offices de promotion et de gestion immobilière aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Abdelaziz Nait-Bahloul, à la wilaya de Tiaret, admis à la retraite ;
- Mohamed Abdoun, à la wilaya de Naâma.

Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin aux fonctions du directeur des équipements publics à la wilaya de Constantine.

Par décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020, il est mis fin aux fonctions de directeur des équipements publics à la wilaya de Constantine, exercées par M. Mohamed Zegadi, admis à la retraite.

-----★-----

Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin aux fonctions du directeur du commerce à la wilaya de Souk Ahras.

Par décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020, il est mis fin aux fonctions de directeur du commerce à la wilaya de Souk Ahras, exercées par M. Abdelkrim Boughrara.

-----★-----

Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère de la communication.

Par décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de la formation au ministère de la communication, exercées par M. Abdeldjalil Djeghader, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin aux fonctions du directeur de la santé et de la population à la wilaya de Naâma.

Par décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020, il est mis fin aux fonctions de directeur de la santé et de la population à la wilaya de Naâma, exercées par M. Tahar Chenna.

-----★-----

Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin aux fonctions d'une chargée d'études et de synthèse au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Par décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 12 juillet 2020, il est mis fin aux fonctions de chargée d'études et de synthèse au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, exercées par Mme. Sara Kraimia, sur sa demande.

**Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441
correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin à des
fonctions au ministère des relations avec le
Parlement.**

Par décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441
correspondant au 12 juillet 2020, il est mis fin aux fonctions
au ministère des relations avec le Parlement, exercées par
Mmes. :

— Kahina Louanes, chef de la division du suivi des
procédures législatives et des affaires juridiques ;

— Soumeya Boutrik, directrice d'études à la division du
suivi des procédures législatives et des affaires juridiques ;

— Soraya Bouyahiaoui, directrice d'études à la division de
la coopération et des études.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441
correspondant au 12 juillet 2020 mettant fin aux
fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au
conseil national économique et social.**

Par décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441
correspondant au 12 juillet 2020, il est mis fin aux fonctions
de chargé d'études et de synthèse au conseil national
économique et social, exercées par M. Boubakeur Abbes.

-----★-----

**Décret exécutif du 27 Dhou El Kaâda 1441
correspondant au 19 juillet 2020 portant
nomination à la direction générale de la fonction
publique et de la réforme administrative.**

Par décret exécutif du 27 Dhou El Kaâda 1441
correspondant au 19 juillet 2020, sont nommés à la direction
générale de la fonction publique et de la réforme
administrative, Mme. et MM. :

— Ghaouti Boumedién Ziani, directeur de l'administration
des moyens ;

— Hadjira Belhamra, sous-directrice des réseaux
informatiques ;

— Salim Hamri, sous-directeur de la maintenance des
équipements informatiques ;

— Mohamed Addache, sous-directeur des moyens
généraux.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441
correspondant au 12 juillet 2020 portant
nomination d'un sous-directeur au ministère de la
communication.**

Par décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441
correspondant au 12 juillet 2020, M. Abdeldjalil Djeghader
est nommé sous-directeur des personnels au ministère de la
communication.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441
correspondant au 12 juillet 2020 portant
nomination du directeur de la santé et de la
population à la wilaya d'Alger.**

Par décret exécutif du 20 Dhou El Kaâda 1441
correspondant au 12 juillet 2020, M. Abderrahim Yala est
nommé directeur de la santé et de la population à la wilaya
d'Alger.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DES FINANCES

**Arrêté du 19 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au
11 juillet 2020 portant délégation de signature au
directeur de la réglementation et de l'exécution
comptable des budgets à la direction générale de la
comptabilité.**

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou
El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié,
portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415
correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du
ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 07-364 du 18 Dhou El Kaâda 1428
correspondant au 28 novembre 2007, modifié et complété,
portant organisation de l'administration centrale du ministère
des finances ;

Vu le décret exécutif n° 20-04 du 15 Joumada El Oula
1441 correspondant au 11 janvier 2020 autorisant les
membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 14 Chaâbane 1441
correspondant au 8 avril 2020 portant nomination de
M. Smail Boudaoud, en qualité de directeur de la
réglementation et de l'exécution comptable des budgets à la
direction générale de la comptabilité au ministère des
finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Smail Boudaoud, directeur de la réglementation et de l'exécution comptable des budgets à la direction générale de la comptabilité, à l'effet de signer au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 11 juillet 2020.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

-----★-----

Arrêtés du 19 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 11 juillet 2020 portant délégation de signature à des sous-directeurs.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 08-273 du 6 Ramadhan 1429 correspondant au 6 septembre 2008 portant organisation des structures centrales de l'inspection générale des finances ;

Vu le décret exécutif n° 20-04 du 15 Jomada El Oula 1441 correspondant au 11 janvier 2020 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 17 Rabie Ethani 1432 correspondant au 22 mars 2011 portant nomination de Mme. Noura Makchouche, en qualité de sous-directrice des personnels à l'inspection générale des finances au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme. Noura Makchouche, sous-directrice des personnels à l'inspection générale des finances, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 11 juillet 2020.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 08-273 du 6 Ramadhan 1429 correspondant au 6 septembre 2008 portant organisation des structures centrales de l'inspection générale des finances ;

Vu le décret exécutif n° 20-04 du 15 Jomada El Oula 1441 correspondant au 11 janvier 2020 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 25 Ramadhan 1439 correspondant au 10 juin 2018 portant nomination de M. Abdelmadjid Benaïssa, en qualité de sous-directeur du budget et de la comptabilité à l'inspection générale des finances au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Abdelmadjid Benaïssa, sous-directeur du budget et de la comptabilité à l'inspection générale des finances, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, toutes pièces de dépenses y compris les ordonnances de paiement relatives à l'exécution du budget de l'inspection générale des finances.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 11 juillet 2020.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 08-273 du 6 Ramadhan 1429 correspondant au 6 septembre 2008 portant organisation des structures centrales de l'inspection générale des finances ;

Vu le décret exécutif n° 20-04 du 15 Joumada El Oula 1441 correspondant au 11 janvier 2020 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 16 Rajab 1437 correspondant au 24 avril 2016 portant nomination de M. Ahmed Saïd Membrouk, en qualité de sous-directeur des moyens généraux à l'inspection générale des finances au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Ahmed Saïd Membrouk, sous-directeur des moyens généraux à l'inspection générale des finances, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 11 juillet 2020.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 08-273 du 6 Ramadhan 1429 correspondant au 6 septembre 2008 portant organisation des structures centrales de l'inspection générale des finances ;

Vu le décret exécutif n° 20-04 du 15 Joumada El Oula 1441 correspondant au 11 janvier 2020 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 27 Moharram 1432 correspondant au 2 janvier 2011 portant nomination de Mme. Ahlem Bentouati en qualité de sous-directrice de la formation et du perfectionnement à l'inspection générale des finances au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme. Ahlem Bentouati, sous-directrice de la formation et du perfectionnement à l'inspection générale des finances, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 11 juillet 2020.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 07-364 du 18 Dhou El Kaâda 1428 correspondant au 28 novembre 2007, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 20-04 du 15 Joumada El Oula 1441 correspondant au 11 janvier 2020 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 4 Joumada Ethania 1437 correspondant au 13 mars 2016 portant nomination de M. Amar Kemmouche, en qualité de sous-directeur du budget à la direction générale des impôts au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Amar Kemmouche, sous-directeur du budget à la direction générale des impôts, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, les ordonnances de paiement ou de virement et de délégation de crédits, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 11 juillet 2020.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 07-364 du 18 Dhou El Kaâda 1428 correspondant au 28 novembre 2007, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 20-04 du 15 Joumada El Oula 1441 correspondant au 11 janvier 2020 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 25 Ramadhan 1439 correspondant au 10 juin 2018 portant nomination de M. Ali Smida, en qualité de sous-directeur des moyens et du budget à la direction générale du domaine national au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Ali Smida, sous-directeur des moyens et du budget à la direction générale du domaine national, à l'effet de signer au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, les ordonnances de paiement ou de virement et de délégation de crédits, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 11 juillet 2020.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 07-364 du 18 Dhou El Kaâda 1428 correspondant au 28 novembre 2007, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 20-04 du 15 Joumada El Oula 1441 correspondant au 11 janvier 2020 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 25 Ramadhan 1439 correspondant au 10 juin 2018 portant nomination de M. Mustapha Ouchebara en qualité de sous-directeur des moyens et du budget à la direction générale de la comptabilité au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mustapha Ouchebara, sous-directeur des moyens et du budget à la direction générale de la comptabilité, à l'effet de signer au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, les ordonnances de paiement ou de virement et de délégation de crédits, les lettres d'avis d'ordonnances, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 11 juillet 2020.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 07-364 du 18 Dhou El Kaâda 1428 correspondant au 28 novembre 2007, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 20-04 du 15 Joumada El Oula 1441 correspondant au 11 janvier 2020 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 25 Ramadhan 1439 correspondant au 10 juin 2018 portant nomination de Mme. Salima Mechedal, en qualité de sous-directrice du budget et de la comptabilité à la direction des opérations budgétaires et des infrastructures au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme. Salima Mechedal, sous-directrice du budget et de la comptabilité à la direction des opérations budgétaires et des infrastructures, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, les ordonnances de paiement ou de virement et de délégation de crédits, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 11 juillet 2020.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

**MINISTERE DE L'HABITAT,
DE L'URBANISME ET DE LA VILLE**

Arrêté du 10 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 2 juillet 2020 portant homologation des indices des salaires et matières du 1er trimestre 2019, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH).

Le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville,

Vu le décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, notamment ses articles 102 et 103 ;

Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 91-145 du 12 mai 1991, modifié et complété, portant statuts de la caisse nationale du logement (C.N.L.) ;

Vu le décret exécutif n° 18-309 du 2 Rabie Ethani 1440 correspondant au 10 décembre 2018 portant dissolution du centre national d'études et d'animation de l'entreprise du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (CNAT) et le transfert de ses biens, droits, obligations et personnels à la caisse nationale du logement (C.N.L.) ;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions des articles 102 et 103 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, susvisé, sont homologués les indices des salaires et des matières du 1er trimestre 2019, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH), et définis aux tableaux joints en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 2 juillet 2020.

Kamal NASRI.

ANNEXE

TABLEAUX DES INDICES DES SALAIRES ET DES MATIERES UTILISES DANS LES FORMULES D'ACTUALISATION ET DE REVISION DES PRIX DES MARCHES DE TRAVAUX DU SECTEUR DU BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYDRAULIQUE (BTPH)

1^{er} TRIMESTRE 2019

I. INDICES SALAIRES

A. Indices salaires base 1000 - janvier 2011

MOIS	EQUIPEMENT				
	Gros œuvres	Plomberie/ Chauffage	Menuiserie	Electricité	Peinture/ Vitrerie
Janvier 2019	1420	1305	1268	1446	1390
Février 2019	1420	1305	1268	1446	1390
Mars 2019	1420	1305	1268	1446	1390

B. Coefficient de raccordement permettant de calculer à partir des indices, base 1000 en janvier 2011, les indices base 1000 en janvier 2010.

Equipement	Gros œuvres	Plomberie/ Chauffage	Menuiserie	Electricité	Peinture/ Vitrerie
Coefficient de raccordement	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000

II. COEFFICIENT « K » DES CHARGES SOCIALES

A compter du 1er octobre 1999, deux (2) valeurs du coefficient « K » des charges sociales sont applicables dans les formules de variation de prix, selon les cas prévus ci-dessous :

a) Valeur du coefficient « K » des charges sociales, appliquée pour les marchés conclus entre le 1er avril 1985 et le 30 septembre 1999 :

K = 0,5147

b) Valeur du coefficient « K » des charges sociales, appliquée pour les marchés conclus postérieurement au 30 septembre 1999 :

K = 0,5148

III. INDICES MATIERES**1- ACIER**

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	Adp	Acier dur pour précontrainte	1,381	1180	1180	1180
2	Acl	Cornière à ailes égales	1,040	1109	1109	1109
3	Ad	Acier doux pour béton armé	1,000	1000	1000	1000
4	Apf	Profilés métalliques laminés à chaud (IPN, HPN, IPE, HEA, HEB)	1,000	1013	1013	1013
5	At	Acier à haute adhérence pour béton armé	1,315	1059	1059	1059
6	Bc	Boulon et crochet	1,000	957	957	957
7	Chac	Chaudière en acier	1,000	1000	1000	1000
8	Fiat	Fil d'attache	1,000	1069	1059	1071
9	Fp	Fer plat	1,065	1232	1232	1232
10	Ft	Fer en T	1,000	1000	1000	1000
11	Poi	Pointe	1,000	914	914	914
12	Rac	Radiateur en acier	1,000	1000	1000	1000
13	Trs	Treillis soudé	1,046	1300	1299	1299

2- TOLES

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	Tn	Panneau de tôle nervurée	1,116	1137	1137	1137
2	Ta	Tôle acier galvanisé	1,137	955	955	955
3	Tal	Tôle acier pour profilés laminés à froid (P.A.F)	1,000	1210	1210	1210
4	Tea	Tuile acier	1,000	1051	1051	1051
5	Tge	Tôle ondulée galvanisée	1,000	1000	1000	1000

3- GRANULATS

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	Gr	Gravier concassé	1,146	894	903	883
2	Cail	Caillou type ballast	1,086	1058	1058	1058
3	Grr	Gravier roulé	1,000	1000	1000	1000
4	Moe	Moellon	1,048	996	996	996
5	Pme	Poudre de marbre	1,000	1000	1000	1000
6	Sa	Sable alluvionnaire ou de concassage	1,300	1039	1052	1068
7	Tou	Tout-venant	1,000	1306	1306	1306
8	Tuf	Tuf	1,000	1000	1000	1000

4- LIANTS

N ^{os}	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	BPE	Béton courant prêt à l'emploi	1,000	1079	1079	1079
2	Chc	Chaux hydraulique	1,000	1123	1123	1123
3	Cimc	CEM II ciment portland composé	1,762	1271	1271	1271
4	Cimo	CEM I ciment portland artificiel	1,000	1000	1000	1000
5	Hts	CEM III ciment de haut fourneau	1,000	1000	1000	1000
6	Pl	Plâtre	1,000	1352	1352	1352

5- ADJUVANTS

N ^{os}	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	Adja	Accélérateur de prise de béton	1,000	958	958	958
2	Adjh	Hydrofuges	1,000	1005	1005	1005
3	Adjr	Retardateur de prise de béton	1,000	899	899	899
4	Apl	Plastifiant de béton	1,000	983	983	983

6- MAÇONNERIE

N ^{os}	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	Brc	Brique creuse	1,000	814	806	808
2	Brp	Brique pleine	1,000	1260	1206	1197
3	Bts	Brique en terre stabilisée (BTS)	1,000	1000	1000	1000
4	Cl	Claustra	1,000	905	887	933
5	Crp	Carreau de plâtre	1,000	994	1093	1093
6	Hou	Corps creux (hourdi)	1,000	1740	1740	1740
7	Pba	Poutrelle en béton armé (préfabriquée)	1,000	1000	1000	1000
8	Pg	Parpaing en béton	1,000	1224	1224	1224

7- REVETEMENTS ET COUVERTURES

N ^{os}	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	Caf	Carreau de faïence	1,000	898	925	913
2	Cg	Carreau de granito	1,000	1000	1000	1000
3	MF	Marbre pour revêtement	1,000	1400	1400	1400
4	Plt	Plinthe	1,000	763	766	775
5	Te	Tuile petite écaillée	1,000	825	824	839

8- PEINTURE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	Pve	Peinture vinylique	1,000	1196	1196	1196
2	Pey	Peinture Epoxy	1,102	1912	1912	1912
3	Gly	Peinture glycérophtalique	1,125	1525	1525	1525
4	Par	Peinture Arris	1,000	1210	1210	1210
5	Pea	Peinture antirouille	1,154	1067	1067	1067
6	Peh	Peinture à l'huile	1,000	1630	1630	1630
7	Psy	Peinture styralin	1,146	1754	1754	1754
8	Psyn	Peinture pour signalisation routière	1,000	1220	1220	1220

9- MENUISERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	Bcj	Bois acajou	1,000	1000	1000	1000
2	Bms	Madrier bois blanc	0,956	1732	1697	1697
3	Bo	Contreplaqué	1,298	1339	1358	1372
4	Brn	Bois rouge	1,025	1278	1278	1278
5	Falu	Fenêtre en aluminium avec cadre	1,000	1000	1000	1000
6	Fb	Fenêtre en bois avec cadre	1,000	1000	1000	1000
7	Fpvc	Fenêtre en PVC avec cadre	1,000	1000	1000	1000
8	Pab	Panneau aggloméré de bois	1,000	1028	1046	1103
9	Palu	Porte en aluminium avec cadre	1,000	1000	1000	1000
10	Pb	Persienne en bois avec cadre	1,000	1115	1115	1115
11	PFalu	Porte-fenêtre en aluminium avec cadre	1,000	1000	1000	1000
12	PFb	Porte-fenêtre en bois avec cadre	1,000	935	935	935
13	PFpvc	Porte-fenêtre en PVC avec cadre	1,000	1000	1000	1000
14	Piso	Porte isoplane avec cadre	1,000	1000	1000	1000
15	Ppb	Porte pleine en bois avec cadre	1,000	1046	1046	1046
16	Ppvc	Porte en PVC avec cadre	1,000	1000	1000	1000
17	Sac	Planche de bois blanc qualité de coffrage	0,939	1312	1312	1312

10-QUINCAILLERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	Cr	Crémone	1,000	1103	1103	1103
2	Pa	Paumelle laminée	1,000	1000	1000	1000
3	Pe	Pêne dormant	1,000	1050	1050	1050
4	Tsc	Tube serrurerie carré	1,000	1259	1195	1195
5	Tsr	Tube serrurerie rond	1,000	1284	1250	1250
6	Znl	Zinc laminé	1,000	1146	1146	1146

11- VITRERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	Vv	Verre à vitre normal	1,035	1240	1240	1240
2	Brnv	Brique nevada	1,000	1027	1027	1027
3	Mas	Mastic	1,000	1101	1101	1101
4	Va	Verre armé	1,000	1244	1244	1244
5	Vd	Verre épais double	1,000	1000	1000	1000
6	Vgl	Verre glace	1,000	1035	1035	1035
7	Vm	Verre martelé	1,000	1033	1033	1033

12- ELECTRICITE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	Armg	Armoire générale	1,000	1000	1000	1000
2	Bau	Bloc autonome	1,000	1000	1000	1000
3	Bod	Boîte de dérivation	1,000	1170	1170	1170
4	Ca	Chemin de câble en dalle perforée	1,000	1000	1000	1000
5	Cf	Fils de cuivre nu	1,000	1157	1157	1157
6	Coe	Coffret d'étage (grille de dérivation)	1,000	1000	1000	1000
7	Cop	Coffret pied de colonne montante	1,000	1000	1000	1000
8	Cor	Coffret de répartition	1,000	1000	1000	1000
9	Cpfg	Câble de série à cond. rigide (4 cond.)	1,027	1179	1179	1179
10	Cth	Câble de série à cond. rigide (1 cond.)	1,305	1195	1195	1195
11	Cts	Câble moyenne tension	1,000	1194	1194	1194
12	Cuf	Câble de série à cond. rigide (3 cond.)	1,383	1144	1144	1144
13	Disb	Disjoncteur différentiel bipolaire	1,000	1069	1069	1069
14	Disc	Disjoncteur tripolaire	1,000	1210	1210	1210
15	Dist	Disjoncteur tétra-polaire	1,000	1283	1283	1283
16	Ga	Gaine ICD orange	1,000	980	980	980
17	He	Hublot	1,000	1000	1000	1000
18	Itd	Interrupteur double allumage encastré	1,000	1000	1000	1000
19	Its	Interrupteur simple allumage encastré	1,000	1000	1000	1000
20	Lum	Luminaire à mercure	1,000	1000	1000	1000
21	Lus	Luminaire à sodium	1,000	1000	1000	1000
22	Pla	Plafonnier vasque	1,000	1000	1000	1000
23	Pqt	Piquet de terre	1,000	1000	1000	1000
24	Pr	Prise à encastrer	1,000	1142	1142	1142
25	Rf	Réflecteur	1,000	1000	1000	1000
26	Rg	Réglette monoclip	1,000	1000	1000	1000
27	Ste	Stop circuit	1,000	1000	1000	1000
28	Tp	Tube plastique rigide	1,000	1000	1000	1000
29	Tra	Poste de transformation MT/BT	1,000	1000	1000	1000

13- FONTE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	Chaf	Chaudière en fonte	1,000	1000	1000	1000
2	Grc	Grille caniveau	1,000	1295	1295	1295
3	Raf	Radiateur en fonte	1,000	1000	1000	1000
4	Tamf	Tampons de regards en fonte	1,000	1264	1264	1264
5	Vef	Vanne en fonte	1,000	1000	1000	1000

14- PLOMBERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	Ado	Adoucisseur semi-automatique	1,000	902	902	902
2	Aer	Aérotherme	1,000	1000	1000	1000
3	Atb	Tube acier enrobé	1,000	1000	1000	1000
4	Atn	Tube acier noir	1,000	1014	1014	1014
5	Bai	Baignoire en céramique	1,000	1029	1029	1029
6	Baie	Baignoire en tôle d'acier	1,000	1283	1283	1283
7	Bru	Brûleur gaz	1,000	1000	1000	1000
8	Che	Chauffe-eau	1,000	1042	1042	1042
9	Cla	Clapet de non retour	1,000	1338	1338	1338
10	Cli	Climatiseur	1,000	1196	1196	1257
11	Com	Compteur d'eau	1,000	1048	1048	1048
12	Cs	Circulateur	1,000	1000	1000	1000
13	Cta	Centrale de traitement d'air	1,000	1000	1000	1000
14	Cut	Tube de cuivre (en barre ou en couronne)	1,000	1000	1000	1000
15	Cuv	Cuvette anglaise	1,000	1286	1286	1286
16	EVc	Evier en céramique	1,000	1248	1435	1435
17	EVx	Evier en tôle inox	1,000	1333	1333	1333
18	Grf	Groupe frigorifique	1,000	1000	1000	1000
19	Iso	Coquille laine de roche	1,000	1000	1000	1000
20	Le	Lavabo en céramique	1,000	1100	1100	1100
21	Prac	Pièces de raccordement (coude, manchon, té...)	1,000	1377	1377	1377
22	Reg	Régulateur	1,000	1000	1000	1000
23	Res	Réservoir de production d'eau chaude	1,000	1000	1000	1000
24	Rin	Robinet vanne à cage ronde	1,000	1050	1050	1050
25	Rol	Robinet d'arrêt d'eau en laiton poli	1,000	1160	1124	1201
26	Rsa	Robinetterie sanitaire	1,000	840	895	838
27	Sup	Surpresseur hydraulique intermittent	1,000	1000	1000	1000
28	Tag	Tube acier galvanisé	1,000	1056	1056	1056
29	Tcp	Tuyau en chlorure de polyvinyle	1,000	1075	1075	1075
30	Van	Vanne	1,000	1055	1025	1019
31	Vc	Ventilateur centrifuge	1,000	1000	1000	1000
32	Vco	Ventilo-convecteur	1,000	1143	1143	1143
33	Ve	Vase d'expansion	1,000	1000	1000	1000

15- ETANCHEITE ET ISOLATION

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	Bio	Bitume oxydé	0,979	1411	1411	1411
2	Chb	Chape souple bitumée	1,075	941	941	941
3	Chs	Chape surface aluminium (PAXALUMIN)	1,019	1345	1345	1345
4	Etl	Etanchéité liquide (résine)	1,000	1005	1005	1005
5	Etm	Etanchéité membrane	1,000	1000	1000	1000
6	Fei	Feutre imprégné	1,043	1077	1104	1104
7	Fli	Flint - Kot	1,000	1067	1067	1067
8	Gc	Gargouille et crapaudine	1,000	1000	1000	1000
9	Pan	Panneau de liège aggloméré	1,000	1065	1065	1065
10	Pk	Papier Kraft	1,000	1000	1000	1000
11	Pol	Polystyrène	1,175	1079	1079	1079

16- TRANSPORT

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	Tpa	Transport par air	1,000	1000	1000	1000
2	Tpf	Transport par fer	1,000	1000	1000	1000
3	Tpm	Transport par mer	1,000	1000	1000	1000
4	Tpr	Transport par route	1,000	883	883	883

17- ENERGIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	Aty	Acétylène	1,000	1105	1105	1105
2	Ea	Essence auto	1,000	1869	1869	1869
3	Ec	Electrode baguette de soudure	1,000	1000	1000	1000
4	Eel	Consommation électricité	1,000	991	991	991
5	Ex	Explosif	1,000	1000	1000	1000
6	Got	Gasol vente à terre	1,000	1586	1586	1586
7	Oxy	Oxygène	1,000	1107	1107	1107

18- CANALISATION POUR RESEAUX

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	Act	Buse en ciment comprimé	1,000	1000	1000	1000
2	Bpvc	Buse en matière plastique (PVC)	1,000	1000	1000	1000
3	Bus	Buse métallique	1,000	1000	1000	1000
4	Pe hd	Tuyau en PEHD	1,000	1000	1000	1000
5	Trf	Tuyau et raccord en fonte	1,000	1000	1000	1000
6	Tua	Buse en béton armé	1,000	1000	1000	1000

19- AMENAGEMENT EXTERIEUR

N ^{os}	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	Bor	Bordure de trottoir	1,000	1044	1044	1044
2	Bou	Bouche d'incendie	1,000	1452	1452	1452
3	Can	Candélabre	1,000	1050	1050	1050
4	Cc	Carreau de ciment	1,000	1000	1000	1000
5	Gri	Grillage galvanisé	1,028	1051	1051	1051
6	Gril	Grillage avertisseur	1,000	848	848	848
7	Gzl	Gazon	1,000	1000	1000	1000
8	Pav	Pavé pour trottoir	1,000	1549	1549	1549

20-VOIRIES

N ^{os}	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	Bil	Bitume pour revêtement	0,957	1233	1300	1286
2	Cutb	Cut-back	0,967	1177	1225	1216
3	Em	Emulsion	0,969	1234	1282	1273
4	Gls	Glissière de sécurité (en acier)	1,000	1046	1046	1046
5	Glsb	Glissière de sécurité (en béton)	1,000	1000	1000	1000
6	Pas	Panneaux de signalisation routière	1,000	1481	1481	1481

21- MATIERES ET PRODUITS DIVERS

N ^{os}	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
1	Cchl	Caoutchouc chloré	1,000	1860	1860	1860
2	Ceph	Cellule photoélectrique	1,000	1000	1000	1000
3	Mv	Matelas laine de verre	1,000	1338	1338	1338
4	Pai	Panneau isotherme	1,000	1198	1198	1198
5	Ply	Polyuréthane	1,000	1096	1096	1096
6	Pn	Pneumatique	1,000	1000	1000	1000
7	Pvc	Plaque PVC	1,000	1011	1011	1011